



## Réunion sur le rapport COURTIAL du 06 juillet 2007 « avenir des parcs »

Participants : MM.COURTIAL, REDOULEZ (SG), PERCEAU, HUCHE (DR-Mission parcs)  
Pour la CFDT : Patrick GROSROYAT, François DELATRONCHETTE, Gérard VISCONTINI, Paul MONNIER.  
CGT ,FO

M.COURTIAL rappelle qu'il s'agit d'une dernière réunion d'informations avant de remettre son rapport d'étape au ministre à qui il appartiendra de prendre des décisions. Dans ses conclusions, M.COURTIAL dresse ce qu'il nomme, des lignes directrices, des convictions fortes, également des options, et enfin des incertitudes, à partir de ses visites effectuées dans 4 départements (Indre et Loire, Gers, Alpes Maritimes, Charente).

La conviction la plus ferme exclut le statut quo et s'explique pour les raisons essentielles :  
Le compte de commerce de 1992 ne s'inscrit plus dans le droit communautaire de 2004.  
La mission de service publique des parcs qu'il qualifie d'ambiguë n'est pas assez précise dans la nouvelle étape de décentralisation, les PCG veulent disposer des moyens correspondant à leur besoins.

Plusieurs lignes directrices sont envisagées :

La départementalisation par transfert des parcs sauf exceptions (parcs désengagés: Essonne, Saône et Loire, Oise, outre-mer et corse)

La création d'un GIP, bien que selon lui peu de département envisagent cette formule, cette hypothèse n'est pas écartée,

La partition serait logique mais présente des inconvénients (pas écartée globalement).

Autres solutions évoquées mais écartées fermement par M.COURTIAL :

-transfert des parcs au secteur privé (ex contrôle des poids lourds)

- transformation en entreprise publique (entreprise nationale ou SEM : Société d'Economie Mixte ou établissement public)

Les incertitudes sont dues à la forte disparité des parcs et à la diversité des activités selon les départements. Une solution globale lui semble très difficile. Des expérimentations seraient à envisager dans certains départements.

Quant aux options possibles sur le statut des OPA, c'est soit la création d'un cadre d'emploi spécifique dans la fonction publique territoriale, ou éventuellement la titularisation des OPA qui pour lui n'ont pas vraiment un statut mais un quasi statut qui doit subir un toilettage quelque soit l'avenir. Egalement évoqués l'intégration dans le cadre d'emploi de la filière technique (techniciens : agents de maîtrise ou techniques) ou deux statuts jumeaux Etat/FPT.

Le rapport qui écarte l'hypothèse de licenciement est donc une étape provisoire et le débat continue, l'horizon selon lui sera plus clair vers la fin de l'année, un texte de loi sera malgré tout indispensable. M.COURTIAL envisage une nouvelle table ronde avec le directeur des routes et l'ADF en septembre ou en octobre pour un rapport définitif vers novembre et les parcs n'évolueront pas avant 2007.

Le directeur des routes rappellera aux DDE sa note du 21 mars selon laquelle, pour le moment les parcs sont des services de l'Etat à part entière, et aux DIR qu'ils doivent passer la même quantité de commande qu'aujourd'hui et cela sans appel d'offre.

Une nouvelle circulaire DR aux DDE/DIR va sortir sur le sujet des parcs.

La CFDT a rappelé à M.COURTIAL que l'hypothèse qui consistait à ne pas licencier était dans la commande du ministre. La CFDT rappelle aussi les exigences des OPA à savoir, les garanties sur le statut, les métiers, le maintien géographique et le maintien du régime indemnitaire et qu'elles n'apparaissent pas très lisiblement dans ce pré rapport.

D'ici fin 2005, l'éclairage sera plus précis par la remise du rapport définitif en novembre 2005 au ministre. Puis l'Etat devra décider et sortir des textes (loi et réglementaires).